

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 29 NOVEMBRE 2022 à 20h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20221129-DM82-2022-11-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2022

Date de la convocation : 22/11/2022

Date d'affichage : 22/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

**L'an deux mille vingt deux, le onze octobre, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Mme DUFOUR Françoise, Première adjointe au maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 22/11/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme CHABANNE Christelle - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - Mme FERRE Odile - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

**Pouvoirs déposés :** Mme PERRIN Cécile donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M PONCET Marc

**Objet : Convention Médiathèque / Relais petite enfance**

Mme DUFOUR expose :

La Médiathèque Municipale de Balbigny et le Relais Petite Enfance Les P'tites Pommettes (20 rue Pasteur, 42510 Balbigny) conviennent d'une possibilité de partenariat et d'emprunt de documents appartenant à la médiathèque, valable pour une l'année (l'inscription allant de date à date).

La présente convention a pour objet l'organisation et la participation du le Relais Petite Enfance les P'tites Pommettes à l'accueil, au prêt et la gestion du planning proposé par la Médiathèque municipale.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M. le Maire à signer les documents qui en découleront.

Le Maire,  
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 29/11/2022

